

Université de Nantes, Licence de Philosophie, année 2013-2014

Séminaire de philosophie morale et politique :

« Morale déontologique *versus* éthique utilitariste »

L'impératif catégorique et le sujet adoptant des règles objectives

Section II de la *Fondation de la métaphysique des mœurs* d'Emmanuel Kant :

Passage de la philosophie morale populaire à la métaphysique des mœurs

Directeur de mémoire : LANG Patrick

Rédacteurs du mémoire : LEFRANÇOIS Lilou et ASSIÉ Alli

Introduction

Emmanuel Kant est un philosophe allemand né en 1724 et mort en 1804 à Königsberg où il vécut toute sa vie. La morale religieuse et le piétisme (supériorité de la piété de l'âme sur le raisonnement) ont constitué son éducation, jusqu'à ce qu'il entre en 1740 à l'université de Königsberg, qu'il doit ensuite quitter en 1746 à cause de la mort de son père, qui le force à devenir précepteur. En 1755, il décroche une habilitation à enseigner à l'université de Königsberg comme *Privatdozent*. En 1766, il demande à être sous-bibliothécaire de la cour (ce qu'il obtient) et exerce cette fonction jusqu'en 1772. Entre temps, en 1770, il devient professeur titulaire à l'université de Königsberg, dépassant son provisoire, précaire mais nécessaire statut de *Privatdozent*. C'est en 1781 qu'il publie la première édition de la *Critique de la raison pure*, qui ne sera pas comprise selon l'appréciation de Kant. Kant décide alors de récrire son ouvrage mais d'abord d'en publier un autre pour permettre de déceler avec une volonté d'objectivité ce qui oblige dans une obligation ; ce sont les *Fondements de la métaphysique des mœurs* publiés en 1785, dont le titre original est *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten* (nous pouvons remarquer que le terme « fondement », *Grundlegung* est au singulier dans sa version originale mais au pluriel dans sa traduction française la plus courante, ce qui dénote la complexité de traduction de ce concept). Cet ouvrage expose les prémises de la réflexion kantienne sur la morale, jusqu'alors jamais explicitées ; il sera suivi par la *Métaphysique des mœurs* en 1797. Pour Kant, la division de la philosophie opérée par les « Anciens » de la Grèce antique (une tripartition des sciences : la physique, l'éthique et la logique) est satisfaisante, comme il l'indique dans sa préface de la *Métaphysique des mœurs*. Les *Fondements de la métaphysique des mœurs* se basent assurément sur cette tripartition, non sans remarquer qu'il lui manque « ce qui lui tient lieu de principe ». Voilà une première trace, un premier indice des « inspirations kantienne », auxquelles nous tenterons de faire écho en troisième partie du mémoire.

La section présentée dans ce mémoire est la seconde de l'ouvrage, celle qui concerne le passage de la philosophie morale populaire à la métaphysique des mœurs ; elle fait suite à une préface fondatrice et une première section dans laquelle Kant tâche

de montrer de quelle nature est la connaissance morale : il critique différentes connaissances illusoirement morales, en distinguant notamment une action conforme au devoir d'une action réalisée par devoir, clé de voûte de la section afin de concrétiser le caractère raisonnable (et non rationnel) de sa morale, qui suscitera diverses difficultés que par la suite il tente de résoudre. L'étude de ce texte se fera de la manière suivante :

- dans un premier temps nous aborderons les définitions des termes nouveaux, base de la réflexion kantienne, clefs de voûte de la compréhension du texte par les concepts les plus importants tels que les impératifs, le sujet et l'objectivité, qui se veulent des réponses aux difficultés qu'apporte l'exigence morale kantienne ;
- dans un deuxième temps, nous progresserons pour nous interroger sur l'objectif kantien : est-il un idéal tangible ou, minimalement, un idéal régulateur ? Nous étudierons donc la maxime, l'outil moral par excellence, ainsi que la vision par Kant du bonheur, et enfin, comme aboutissement du projet kantien, le règne des fins ;
- dans un troisième et dernier temps, nous verrons le projet moral kantien, depuis ses origines jusqu'à ses limites. Kant a exprimé, par la rédaction de cet ouvrage, la volonté de constituer une morale. Dans quelle mesure le titre *Métaphysique* s'applique-t-il à sa pensée et à son contenu ?

Cette œuvre de Kant n'eut pas un succès aussi retentissant que ses *Critiques* mais elle est un élément charnière dans sa bibliographie qui permet d'introduire tous les ouvrages ultérieurs à 1785.

I – Définitions : l'impératif catégorique, le sujet obéissant à des principes objectifs et les relations qu'ils entretiennent

a) Impératif catégorique et impératifs hypothétiques

Le terme d'impératif apparaît au paragraphe 13 de la section 2. Si un principe objectif est contraignant c'est qu'il s'agit d'un commandement de la raison ; sa formule est donc un IMPÉRATIF (ce mot est en majuscules dans le texte, accentuant son importance).

On reconnaît un impératif par le verbe devoir. Dans la version originale Kant utilise le verbe *sollen* qui signifie l'obligation. Mais il existe une nuance. En effet la langue allemande dispose de deux verbes pour exprimer l'obligation : *sollen* et *müssen*. Le verbe *müssen* est usité dans le cas d'une obligation par la contrainte tandis que le verbe *sollen* désigne de façon plus précise une obligation par un devoir moral ; il est à noter qu'un devoir moral se dit « *ein Sollen* ». Par conséquent l'usage de ce verbe situe très précisément l'idée de Kant d'un devoir par rapport à la morale qui doit être une nécessité absolue, donc apodictique, en opposition avec l'expérience.

L'adjectif apodictique désigne une proposition qui est absolument certaine. De manière générale quelque chose d'apodictique a le caractère convaincant et évident d'une proposition démontrée. Il est important d'ajouter que le mode du devoir ne convient pas à la volonté sainte, celle-ci étant *a priori* nécessairement parfaite.

L'impératif une fois défini, Kant opère la bipartition de celui-ci. Des deux types d'impératif, le premier à être présenté est l'impératif hypothétique. Il exprime la nécessité pratique d'une action possiblement voulue pour atteindre un but. De façon plus claire l'action est le moyen utilisé pour atteindre un but. Cette action peut être bonne mais non nécessairement réalisée.

Le second impératif présenté est l'impératif catégorique, que Kant va développer de manière plus importante tout au long de la section 2. Un impératif catégorique déclare une action objectivement nécessaire. Il a la valeur d'un principe apodictiquement pratique, qui n'est donc limité par aucune condition.

Cet impératif catégorique sera la base de l'élection d'une loi universelle de la morale kantienne, dont le sujet doit adopter le point de vue d'un principe objectif.

b) Le sujet et l'objectivité

Le but du sujet kantien est d'atteindre l'objectivité afin de dégager une loi universelle, une loi dont on puisse absolument dire qu'elle est morale. Pour y parvenir, le sujet doit faire un bon usage des maximes. Le premier usage possible est de les utiliser comme une ligne de conduite et une motivation des actions ; mais ce principe reste subjectif. Le second usage possible est des les utiliser comme principe universel ce qui permet au sujet de tendre à l'objectivité.

« Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. »¹

Cette thèse est illustrée par quatre cas de figure, disposés en analogie, où des actions considérées immorales sont analysées, par rapport à la maxime qu'a choisie le sujet et l'élection d'une loi morale universelle.

La première action évoquée est le suicide, qui est contraire au principe suprême de tout devoir car la maxime d'abrèger la vie par amour de soi, étant en contradiction avec le but de l'amour de soi qui est la conservation de la vie, ne saurait devenir une loi universelle.

La seconde action évoque le cas d'une fausse promesse qui serait ici aussi incompatible avec une loi universelle car elle ferait perdre son sens au concept de promesse.

Le troisième cas de figure fait état d'une personne préférant l'oisiveté à l'usage de ses compétences artistiques. Il est contraire à la raison de ne pas exploiter ses talents, c'est aussi contraire au principe d'une loi morale universelle.

Le quatrième exemple fait état de la non-assistance à une personne en danger, ce qui moralement est incompatible avec une loi universelle.

Par conséquent pour être bonne, une maxime doit être applicable pour soi et pour les autres, *ipso facto* universelle. Cette loi est bonne par impératif catégorique (et en opposition avec les principes hypothétiques). Le sujet doit exister comme fin en soi et non seulement comme un moyen ; c'est-à-dire qu'il ne faut pas utiliser les autres

¹ E. Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, section 2, Le Livre de poche, p. 94

comme des moyens mais comme fins. C'est pour cela qu'il existe une différence entre les personnes (qui, parce qu'elles sont des êtres raisonnables, sont des fins objectives en soi) et les choses (qui sont des moyens dont la valeur est relative à une fin). Cet impératif s'applique à chaque individu afin qu'il traite toute l'humanité, aussi bien que lui-même, comme fin et jamais comme simple moyen.

C'est ici que s'opère l'analogie car chaque cas de figure va être repris vis-à-vis de cette deuxième formule de l'impératif pratique. Cela précise alors le « dysfonctionnement moral » qui est à l'œuvre.

Dans le cas du suicide, nous nous considérons comme un moyen et non comme une fin ce qui est moralement mauvais.

Dans le cas de la fausse promesse c'est autrui qui est considéré comme un moyen, je me sers donc d'autrui pour arriver à mes fins, au lieu de le considérer comme fin de mon action.

L'accomplissement de l'humanité comme fin en soi est préférable à sa simple conservation. C'est pour cela qu'un individu ne peut pas moralement préférer l'oisiveté à l'exercice de ses talents.

Comme les fins de l'humanité se confondent avec mes fins, je dois aider les personnes qui sont en danger.

Cette illustration prouve l'importance des fins en soi comme condition suprême qui limite la liberté des actions de tout homme, ce qui est objectif et mène à l'autonomie (c'est-à-dire une volonté soumise à la loi universelle dont elle est elle-même la législatrice). Cette condition suprême dérive directement de la raison pure. En miroir, existent les fins dites subjectives, tirées de l'expérience : une morale aux fondements empiriques ne parviendrait pas à la moralité, car les principes qui la fondent sont particularisants. Ce serait une morale de l'hétéronomie, dans laquelle la volonté est soumise à des intérêts et des penchants étrangers à la raison.

c) L'impératif catégorique vis-à-vis du sujet adoptant des principes objectifs

La loi universelle ou maxime suprême peut donc être atteinte en six étapes que voici :

- 1a – Le sujet se fixe une maxime, c'est-à-dire le principe subjectif de son action ;
- 1b – Il se demande si cette maxime peut être établie en loi universelle ;
- 2 – Si tel est le cas, le principe de son action devient objectif ;
- 3a – Le sujet lui-même est soumis à la loi, qui est donc pour lui un commandement ou un devoir (*Pflicht*) ;
- 3b – La formule du commandement est l'impératif ;
- 4 – Puisque la loi est universelle, l'impératif commande de façon inconditionnée ;
- 5 – Le sujet qui obéit à l'impératif ne traite ni lui-même ni les autres seulement comme moyen, mais toujours aussi comme fin ;
- 6 – Plusieurs sujets appliquant cette loi morale universelle créeront le règne des fins.

II - L'objectif kantien, un idéal (régulateur?)

a) La maxime comme outil moral

Le terme « maxime », introduit dès la première section de l'ouvrage (au paragraphe 15), réapparaît au paragraphe 30 de la deuxième section ; c'est le point d'intersection de tous les éléments de la morale de Kant. C'est un principe subjectif de la volonté qui fait la valeur de cette même volonté et par ce biais-ci la valeur de l'action entière. La maxime croise l'impératif catégorique dans la mesure où, si elle est moralement bonne, elle satisfera ses critères formels. L'impératif catégorique exprime le devoir, qui est lui-même le noyau de toute moralité (la morale déontologique c'est la morale du devoir).

En outre, la manière qu'a Kant d'entreprendre une construction philosophique d'ordre moral fait rupture dans l'histoire de la philosophie morale. Plus qu'à un objet, Kant donne un primat fort à une forme dans sa morale, ce qui vaudra à celle-ci d'être nommée « formalisme moral », en opposition avec la morale matérielle qui donne un contenu, une matière à la morale (par exemple, l'eudémonisme fixe le bonheur comme matière de sa morale).

Il n'existe qu'un seul impératif catégorique, qui commande que j'agisse « uniquement d'après la maxime qui fait que je peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » (p. 94). La maxime est donc un outil pour atteindre un

principe qui pour être bon pour nous-mêmes doit être universel donc objectif. Au niveau individuel c'est une ligne de conduite qui motive nos actions.

Cependant la loi universelle n'a pas encore été trouvée, il ne s'agit ici que de pistes constitutives de celle-ci, cette loi universelle qui doit régir toutes les actions pouvant alors être appliquée lors du règne des fins (dont nous parlerons plus en détail ci-dessous).

La condition limitative pour que la loi fasse loi en tant qu'elle serait universelle, est l'utilisation de l'espèce humaine comme fin et non pas comme moyen. C'est-à-dire condamner ou approuver certaines volontés ou lignes de conduite pour que le comportement humain dans sa totalité soit moral, libéré de tout intérêt personnel et tourné vers autrui vu comme une fin.

b) La vision kantienne du bonheur

La vision du bonheur selon Kant est explicitée en grande partie p. 87. C'est un thème important dans la morale car Kant est un des rares philosophes à l'exclure de la quête morale. La tradition philosophique s'accorde à dire que la quête du bonheur nous rend bons et moraux : c'est l'eudémonisme. En ces termes Kant s'oppose à Aristote qui voit le bonheur comme l'aboutissement de la vertu : l'homme vertueux sera moral et donc heureux. Kant voit la quête du bonheur comme appartenant à la nature de l'homme ; tous, en effet, cherchent le bonheur.

Le bonheur reste une fin, il n'est donc pas à bannir totalement de la philosophie pratique ; mais les impératifs hypothétiques, qui expriment la nécessité d'une action en tant qu'elle est un moyen en vue du bonheur, ne sont pas des commandements de moralité, mais seulement des conseils de prudence.

L'autre défaut du bonheur pour Kant est qu'il est indéterminé (chacun en a une vision différente, ce qui rend toute universalisation impossible), par conséquent impropre – au même titre que l'expérience – à être le but ou à participer à l'élaboration d'une loi morale, dont le but est d'être fin en soi pour elle-même.

Kant reste convaincu que la finalité de l'espèce humaine n'est pas le bonheur, car, si tel eût été le cas, les membres de cette espèce n'auraient pas été dotés d'une raison faible qui s'égare facilement mais plutôt d'instincts infaillibles. La volonté bonne a une valeur morale, elle est donc préférable.

L'échappatoire à ce problème, car l'essence de l'homme est de désirer le bonheur, est de vouloir le bonheur de son prochain, ce qui est une volonté bonne. Par conséquent il est bon (voire nécessaire) de rendre accessible le bonheur à autrui ; non à soi-même, car c'est une quête en dehors de la moralité qui n'a pas de résultats probants à l'échelle individuelle autant qu'à l'échelle de l'humanité.

c) Le règne des fins

Le règne des fins est le couronnement de la loi morale universelle. Il s'agit de l'union d'une pluralité d'êtres raisonnables sous l'effet de la loi morale commune qui exige qu'ils se traitent tous, entre eux, comme fins. En effet, la volonté de chacun étant législatrice pour tous, chacun est porteur d'une *dignité*, c'est-à-dire d'une valeur absolue et intrinsèque qui en fait une *personne* (une *chose*, au contraire, n'a qu'une valeur relative, un *prix*, en tant qu'elle est moyen pour une fin).

Chaque être raisonnable est donc un sujet ayant adopté des principes objectifs. Les participants sont tous des membres de la communauté mais il n'y a pas de chef pour des raisons logiques puisque chaque sujet est moral, et qu'il ne peut pas y avoir de dirigeant tellement l'égalité est grande ; il en est de même pour la cohésion car les lois morales sont universelles, chacun pense l'ensemble du groupe de la même manière.

Le devoir est une contrainte pratique, appuyée sur la raison. La moralité est donc la condition pour qu'un être raisonnable soit une fin en soi. Cette constitution transcende l'impératif catégorique et le sujet ayant adopté des principes objectifs ; tout cela est déjà intégré, évident et constitue l'essence, la nécessité de chaque individu (terme qui devient presque obsolète ou qui perd sa valeur tant est présente l'universalité), c'est le stade supérieur. L'unité originelle devient pluralité qui dans son évolution donnera naissance à l'intégralité du système par rapport aux maximes qui sont composées d'une forme et d'une matière (qui est sa fin), ce à quoi on ajoute une détermination complète de toutes les maximes : elles doivent s'accorder à un règne des fins comme si c'était un règne de la nature. L'autonomie de la volonté est ainsi principe suprême de la moralité.

Kant précise cependant que ce règne des fins n'est qu'un idéal. Nous sommes pourtant en mesure de nous demander si cet idéal qui nous élève malgré tout moralement n'est pas à prendre comme un absolu mais comme une ligne de conduite

sous-jacente à l'humanité qui, sans être appliquée jusqu'au stade ultime, la rendrait vertueuse. Un idéal donc, qui serait plutôt régulateur, qui est inatteignable mais qui rendrait l'humanité la plus morale possible.

III/ Pourquoi la morale kantienne est-elle une « métaphysique » ?

Dans la terminologie de Kant, la morale est une construction complexe car elle doit être assurée et nous assurer continuellement la moralité par des lois. Or, si nous sommes des êtres libres, doués de volonté comme de raison, nous sommes cependant soumis à la contingence ainsi que, pathologiquement, à nos passions, ce qui suscite en nous la dialectique naturelle ; si c'est cette dialectique qui constitue tout le défi de la constitution d'une morale, elle nous force à entrer dans la recherche, dans la quête d'un élément capable de la contrecarrer, de faire que nos choix ne se décident plus que de façon nécessaire, c'est-à-dire objective.

Au fond, Kant refonde le devoir, qu'il trouve trop souvent bafoué, lorsque le sujet peut agir conformément au devoir tout en se pensant moral. La moralité ne se trouve pas dans les effets de l'action, mais dans l'intention, c'est-à-dire dans la maxime qui est respectée en tant qu'elle fait loi de façon pratique. Pour que le devoir découle d'une loi, il faut que la loi fonde toute la morale, et pour qu'elle soit nécessaire, il faut qu'elle ne soit pas fondée sur l'expérience, qui est source d'une partie des décisions immorales, c'est-à-dire de ces actions n'ayant aucune nécessité préalable qui préside à la volonté : la connaissance qui décide la volonté doit être *a priori*, ou comme dit Kant, pure, dénuée d'expérience, de sorte qu'elle puisse être synthétique et *a fortiori* universalisable, sans quoi elle ne saurait être morale. Or, quelle autre science est fondée sur des connaissances *a priori* chez Kant ? La métaphysique, qui requiert ces connaissances pures. Voilà pourquoi il s'agit d'une métaphysique des mœurs : de fait, maintenant, on voit que si une morale, chez Kant, n'est pas métaphysiquement fondée, elle s'en trouve de ce fait même immorale, ou illusoirement morale.

Conclusion

Emmanuel Kant dresse et développe sa morale de façon linéaire, implémentant élément après élément, grâce à une terminologie riche en découvertes, qui lui permettent d'instruire son lecteur, qui pourra être émerveillé par cette morale de la raison, cette loi de l'agir qui vaut pour l'univers. Si de prime abord, la réaction est celle-ci, se dévoile une subtile réflexion sur ce qui est moral, ce qui rend moral, donc le sujet et son empreinte sur les autres, ainsi que son environnement : que faire de l'expérience, nous aide-t-elle à mieux agir ? Et *quid* du sujet, si l'expérience et la passion peuvent l'induire en erreur ? Pris lui-même, en tant qu'il est de l'espèce humaine, dans la dialectique naturelle, Kant réalise une pièce majeure de l'histoire de la philosophie, réussissant à se servir de concepts logiques pour fonder une philosophie pratique qui puisse être appliquée par les êtres raisonnables, et non seulement par l'être humain *a priori* rationnel.

Bibliographie

- Kant E., *Fondation de la métaphysique des mœurs* (1785), traduit de l'allemand par Victor Delbos, Paris, Le Livre de Poche, 1993.
- Godin Chr., *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Fayard/Éditions du Temps, 2004.
- Zarader, J.-P. (dir.), *Le Vocabulaire des philosophes*, vol. III « Philosophie moderne (XIX^e siècle) », Paris, Ellipses, 2002
- Larousse allemand – français

Table des matières

Introduction (p. 2)

I - L'impératif catégorique, le sujet obéissant à des principes objectifs et les relations qu'ils entretiennent (p. 4)

- a) Impératif catégorique et impératifs hypothétiques (p. 4)
- b) Le sujet et l'objectivité (p. 5)
- c) L'impératif catégorique vis-à-vis du sujet adoptant des principes objectifs (p. 6)

II - La visée morale kantienne : un idéal qui soit une régulation ? (p. 7)

- a) La maxime comme outil moral (p. 7)
- b) La vision du bonheur kantienne (p. 8)
- c) Le règne des fins (p. 9)

III - Pourquoi la morale kantienne est-elle une métaphysique ? (p. 10)

Conclusion (p. 11)

Bibliographie (p. 11)